

Rapport public

Date d'émission du rapport : 25 novembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1073-0007

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Kindera Living Care Centres LP par ses partenaires généraux, Kindera Living Care Centres GP Inc. et Kindera Living Management Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Eatonville Care Centre, Etobicoke

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 19, 20, 21, 24 et 25 novembre 2025.

L'inspection concernait le signalement d'incident critique (IC) suivant :
Le signalement : n° 00160428 – lié à une chute d'une personne résidente ayant entraîné une blessure.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant cette inspection :

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Toronto

5700, rue Yonge, 5^e étage
Toronto (Ontario) M2M 4K5
Téléphone : 866 311-8002

Non-respect de : l'alinéa 6 (11) b) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (11) Lorsqu'un résident fait l'objet d'une réévaluation et que son programme de soins est réexaminé et révisé :

b) si le programme de soins est révisé parce que les soins qui y sont prévus se sont révélés inefficaces, le titulaire de permis veille à ce que des méthodes différentes soient prises en considération dans le cadre de la révision du programme.

Une personne résidente a fait une chute à une date précisée, ce qui a entraîné un changement de son état de santé, lequel a nécessité un traitement. Des mesures d'intervention particulières de prévention des chutes ont été recommandées.

Toutefois, ces mesures d'interventions étaient déjà prévues avant la chute et se sont révélées inefficaces. La personne résidente a fait une autre chute, subissant un nouveau changement de son état de santé. Le foyer n'a pas pris en considération des méthodes différentes lors de la révision du programme de soins.

Sources : observation, examen du dossier d'enquête du foyer, politique du foyer en matière de prévention et de gestion des chutes, entretiens avec des membres du personnel du foyer.